

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Greffier, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 16 mai 1958.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 16 mai 1958 à 5.45 heures p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
(à l'administration)
J. F. DELAUTE.

L'honorable

Le Président du Sénat,
Ottawa.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport pour l'année civile 1957, tel que requis sous l'empire de la Loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz. (Texte anglais).

Rapport annuel des dépenses et de l'administration sous le régime de la Loi sur les aveugles pour l'année financière close le 31 mars 1957. (Textes anglais et français).

Rapport annuel des dépenses et de l'administration sous le régime de la Loi sur les invalides pour l'année financière close le 31 mars 1957. (Textes anglais et français).

Rapport annuel des dépenses et de l'administration sous le régime de la Loi sur l'assurance-vieillesse, pour l'année financière close le 31 mars 1957. (Textes anglais et français).

La pétition suivante est lue et reçue:

De The Protective Association of Canada, de la cité de Granby, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa constitution.